

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-TROIS du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 17 juin 2025

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION -- Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT- Cindy DELANOE - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT -- Florence BERTHO - Mathilde HOUSSET-WEBER - Nicolas CHAUVET - Dominique ROMAGON RABINEAU - - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Ghislaine THEPIN - Joëlle MOQUART- Julien FAGAULT formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Christophe BOUJON, Gulten CIKCIKOGLU, Ozkan ERTURK, Alain PANTAIS, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT, Jean-François GARCIA

MEMBRE(S) ABSENT(S) : Ali ESSARROKH

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Christophe BOUJON, excusé, a donné pouvoir à Chantal JEOFFROY pour voter en son nom.

Gulten CIKCIKOGLU, excusée, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en son nom ;

Ozkan ERTURK excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;

Alain PANTAIS, excusé, a donné pouvoir à Marie-Hélène PETIT pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Julien FAGAULT pour voter en son nom ;

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

Jean-François GARCIA, excusé, a donné pouvoir à Mylène CANEVET pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 17 et 24 juin, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR

1 – Lecture du Procès-Verbal du 26 mai 2025.

N°	DELIBERATIONS	DECISIONS
2	<i>Education - Avenant Projet Educatif de Territoire 2022-2025</i>	ADOPTÉ
3	<i>Jeunesse – Attribution Aides dans le cadre du Plan Jeunesse</i>	ADOPTÉ
4	<i>Solidarités / Cadre de vie – Stratégie de résorption des bidonvilles – Convention d'objectifs et de partenariat entre l'Etat, le Conseil départemental, Angers Loire Métropole et les communes concernées sur la stratégie de résorption des bidonvilles.</i>	ADOPTÉ
5	<i>Solidarités / Cadre de vie – Stratégie de résorption des bidonvilles – Site temporaire d'insertion – Convention liée au projet de résorption du bidonville situé dans le parc des Ardoisières (secteur des Fresnaies) à Trélazé.</i>	ADOPTÉ
6	<i>Urbanisme – Végétalisation des cours d'écoles – demande au titre du plan 5 000 équipements</i>	ADOPTÉ
7	<i>Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs – Création de postes.</i>	ADOPTÉ
8	<i>Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs – Création de postes</i>	ADOPTÉ
9	<i>Mobilités – Aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.</i>	ADOPTÉ
10	<i>Urbanisme – Convention de rétrocession des voies et espaces communs entre Angers Loire Métropole, la commune de Trélazé et Foncier Aménagement – Opération du « Puits Trouflet »</i>	ADOPTÉ
11	<i>Tranquillité Publique – Animaux errants – Convention de gestion des chats libres et errants sur la Commune – Avenant.</i>	ADOPTÉ

Questions Diverses :

Tableau de suivi des marchés publics du 1er semestre 2025.

Arrêtés municipaux

- Tarifs « Piscine » pour la période du 07 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus.
- Interdiction de la pratique de la pêche au plan d'eau du parc du Vissoir les jours des manifestations du Festival 2025
- Interdiction à la vente ambulante et à l'accès aux animaux pendant la période du Festival 2025 sur les sites du Parc du Vissoir et de l'Aréna Loire.

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 24 juin 2025
Le Maire,
Lamine NAHAM



A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Lamine Naham", written in a cursive style.